SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 107 708 / 107 707 / 107 192

Nom commercial : Glycérol.

Identification de la société : JEULIN
T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
468, Rue Jacques Monod - CS 21900
27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie Réglement CE 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

Etiquetage Réglement CE 1272/2008 (CLP) :

• Conseils de prudence

- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux et ne contient pas de composants dangereux.

Nom de la substance		Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Propan-1,2,3-triol	:	<= 100 %	56-81-5	200-289-5	-----	----	Non classé. (DSD/DPD) ---------- Non classé. (GHS)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau .
Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Risques particuliers : Non combustible.
En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
La décomposition thermique génère :
Monoxyde de carbone.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039).
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Stockage : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Hygroscopique.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

Limites d'exposition professionnelle : VME : 10 mg/m3

Règlement CE 1907/2006

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	Glycérol ; Glycérine ; propane-1,2,3-triol.
Etat physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune donnée disponible.
pH	5 (100 g/l; H2O; 20 °C)
Poids moléculaire	92,09 g/mol
Point de fusion [°C]	18,6 °C
T°d'ébullition initiale [°C]	290 °C (1013 hPa)
Densité	1,26 g/cm³ (20 °C)
Viscosité	Viscosité dynamique : 1412 mPa*s (20 °C)
Point d'éclair [°C]	177 °C
Temp. d'autoinflammation [°C]	Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	0,9 % (v/v)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Limites d'explosivité supérieures [%]	:	19 % (v/v)
Log P octanol / eau à 20°C	:	Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	:	Chaleur.
Matières à éviter	:	Oxydants forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone.
Polymerisation dangereuse	:	Ne se produira pas.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Toxicité orale aiguë : LD50 > 12600 mg/kg - Rat - (IUCLID) Toxicité dermique aiguë : LD50 < 18700 mg/kg - Lapin - (IUCLID) Toxicité inhalatrice aiguë : LC50 > 570 mg/m3 - Rat - (National Library of Medicine ChemID Plus (NLM CIP))
- Inhalation	:	Aucune donnée disponible.
- Cutanée	:	Aucune donnée disponible.
- Oculaire	:	Aucune donnée disponible.
- Ingestion	:	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	:	En cas de contact avec la peau: non sensibilisant En cas d'inhalation: non sensibilisant
Effets cancérogènes	:	IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC
Effets mutagènes	:	Aucune donnée disponible.
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	:	Aucune donnée disponible.
Autres informations toxicologiques	:	A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

JEULIN Règlement CE 1907/2006

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	:	Eviter le rejet dans l'environnement.
DThO (gO2/g)	:	Aucune donnée disponible.
Persistance et dégradabilité	:	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	:	Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	:	Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN
Règlement CE 1907/2006